

- C.T.P.L. DU 1^{er} juillet 2011 -

La délégation CGT Finances 04 présente au CTPL du 1^{er} juillet 2011 :

→ Refuse la dégradation continue de nos conditions de travail par la suppression des emplois de catégorie B et C (un tiers en moins en 10 ans) et exige l'affectation de cadres B et C dans le département à due proportion des affectations de cadres A (+40% sur la même période).

En effet pour assurer nos missions régaliennes le nombre de cadres B et C ne couvre plus les besoins des unités surtout celles frappées par un absentéisme long et important.

Les graves événements intervenus au sein du Ministère en quelques semaines (trois suicides sur le lieu de travail et une tentative de suicide d'un représentant d'organisation syndicale en réunion du Comité d'Hygiène et Sécurité Ministériel) sont la marque **d'une dégradation sans précédent des conditions de travail** : surcharge chronique du fait d'effectif insuffisant, absence de reconnaissance professionnelle, déni de la réalité du travail dans les choix stratégiques (fonction d'accueil non reconnue, augmentation généralisée des charges de travail dans les deux filières) alors même que les personnels d'encadrement aux multiples tâches statistiques ne cesse d'augmenter...

→ Exige la compensation de la perte de pouvoir d'achat engendrée par le blocage prolongé de la valeur du point d'indice et la hausse des cotisations retraites,

→ Dénonce les effets d'annonce ministérielle de création du 8^e-^e échelon d'agent d'administration principal 1^e^e classe dont l'accès sera contingenté pour un nombre très limité d'agents au lieu d'un accès libre en fin de carrière,

→ Réclame la mise à niveau des applications des services qui ne donnent pas satisfaction comme HELIOS, AGOM, CHORUS source de pertes d'efficacité et de stress pour les utilisateurs, *

→ Demande que l'ensemble des mesures d'harmonisation des statuts des catégories A, B et C soient officiellement présentées aux personnels avant les élections professionnelles du 20 octobre.

Motion déposée par les représentants du personnel

Au sommaire :

Motion CTPL -
A cor et à chorus -
SIE... CET ...DÉNI... CYNISME -
Enquête de la délégation inter régionale

Toute l'info sur le site de la section CGT Finances des Alpes de Haute Provence : <http://www.financespubliques.cgt.fr/04/>



A COR ET A CHORUS !

Non seulement les agents, les services, le service public sont mis à mal par cette formidable usine à gaz appelée « CHORUS » mais elle coûte très cher et mécontente vivement la cour des comptes .

Petit florilège des critiques de la Cour des Comptes :

Un dépassement des coûts

Un écart de 500 millions d'euros sépare les estimations de la Cour des comptes et celles du ministère du Budget dans le calcul des investissements liés à Chorus.

D'un côté, la Cour des comptes chiffre les coûts de Chorus sur dix ans à environ 1,5 milliard d'euros. De l'autre l'AIFE (Agence pour l'informatique de l'Etat, chargée du déploiement de Chorus) les estime à 1,01 milliard. Comment en arrive-t-on à de tels écarts ? L'une des divergences porte sur la prise en compte des efforts entrepris pour rendre Accord, le logiciel jusque-là utilisé pour les dépenses de l'Etat, compatible avec la [Lolf](#). **Il a été abandonné, mais la Cour chiffre les spécifications nécessaires à cette mise à niveau à 280 millions d'euros.**

Cette somme, le ministre du Budget ne veut pas entendre parler : « Ces dépenses ont été engagées alors que les choix stratégiques du projet Chorus n'étaient pas encore validés. Ces évolutions n'avaient d'ailleurs pas pour vocation de permettre le déploiement de Chorus, mais d'adapter a minima les systèmes existants au format de la Lolf dans le délai très contraint du 1^{er} janvier 2006. »

"Les perspectives d'amélioration de la gestion publique résultant de Chorus tardent à se dessiner, la complexité des nouvelles procédures l'emportant encore largement sur les gains d'efficacité et d'efficience promis", pointent les magistrats financiers. Ces derniers regrettent enfin le manque de transparence du ministère du Budget sur le coût du projet. Ils affirment que la facture pourrait s'alourdir de moitié pour atteindre **1,5 milliard d'euros** entre 2006 et 2015, contre 1 milliard d'euros affiché par Bercy.

Le rapport annuel des Sages de la rue Cambon enfonce Chorus, le nouveau PGI de l'Etat. Tour d'horizon des principales critiques de la Cour et des réponses apportées par le ministère du Budget.

Cela devient une habitude. La Cour des comptes a encore une fois épinglé Chorus à l'occasion de la publication de son rapport annuel. Encore ? Car le PGI (progiciel de gestion intégré) de l'Etat, construit sur une base SAP, et qui porte la Lolf (loi organique relative aux lois de finances), n'a cessé d'être la cible des magistrats de la rue Cambon depuis au moins deux ans. Le point d'orgue ayant été atteint lorsque, début 2010, pour sa première bascule, la DGA (Direction générale de l'armement) et le ministère de l'Education nationale se sont retrouvés dans l'incapacité de payer les factures des fournisseurs et de rembourser les frais de déplacement des professeurs. En cause : des interfaces mal ficelées et des problèmes d'habilitation de personnels.



SIE*...CET*...DÉNI...CYNISME

Depuis 2003 les SIE n'ont cessé de voir leurs tâches se multiplier, leurs charges s'accroître, (réformes législatives, transferts de missions, glissement progressifs en tous genres) et leurs effectifs se réduire. 2010 a été gratinée ! Le transfert du recouvrement de l'ex-Taxe professionnelle a été accompagné d'une réforme de cette taxe transformée en CET (qui comprend la CFE, l'IFER, la Tascom, la CVAE). Mis à part une formation au recouvrement aucune action de formation n'a été menée, il y a eu simplement des dizaines de messages envoyés aux services en vrac et au fur et à mesure des ajustements ou des interventions ministérielles. Ces services sont particulièrement sollicités, l'aide des débuts a disparu et les effectifs là aussi ont été réduits. La direction et la DG sont dans le déni complet là aussi, mais pire le Directeur générale adjoint –filère fiscale- envoie en juin 2010 une note(reproduite ci-dessous) aux directeurs qui a comme objet : « éléments de langage sur la réforme TP » et qui reconnaît que c'est une période difficile pour les SIE ! La note est accompagnée d'une multitude de tableaux qui veulent démontrer qu'il y a des allègements et des simplifications !!!

Cette note démontre que la DG :

- sait très bien que les SIE sont sous tension
 - refuse de se saisir des études faites sur les SIE par les ergonomes via le CHSM
 - pratique le cynisme, en faisant comme le montre cette note, de la communication, d'organiser la propagande pour mettre le couvercle sur les problèmes plutôt que d'organiser la formation, le renfort par exemple.
 - est sourde à l'expression des agents et à l'expression syndicale qui tirent la sonnette d'alarme depuis des mois !
- Et la direction s'aligne, niant la réalité derrière les belles vitrines des nouveaux Centre des finances publiques !

*SIE : service des impôts des entreprises – CET : contribution économique territoriale



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE LA GESTION FISCALE
Sous-direction des professionnels et de l'action en recouvrement
Bureau GF-2C
86, allée de Bercy - Télédoc 961
75572 PARIS cedex 12

Paris, le 21 juin 2010

Le Directeur Général des Finances Publiques

à

Mme et MM. les Délégués du Directeur Général
Mmes et MM. les Directeurs régionaux et départementaux
des Finances Publiques
Mmes et MM. les Trésoriers-payeurs généraux
Mmes et MM. les Directeurs des services fiscaux

Affaire suivie par Annie ELGHAZZI
bureau.gf2c@dgfp.finances.gouv.fr
☎ 01 53 18 01 64 ☎ 01 53 18 95 13

Référence : 2010-05-12312

Objet : Eléments de langage sur la réforme TP

- P.J. :**
- 4 fiches éléments de langage
 - 4 tableaux de présentation des nouvelles charges et allègements
 - 2 lignes de temps (années 2010 et 2011)
 - 1 calendrier des charges du SIE

La présente note met à la disposition des équipes de commandement des fiches caractérisant les nouvelles composantes de la CET, en insistant sur les simplifications et les allègements de charges pour les SIE qui en résulteront en régime de croisière.

Ces éléments qui pourront être utilisés comme outils de communication dans une période difficile en terme de charges pour les SIE, sont présentés sous forme de fiches, par imposition : CFE, CVAE, TASCOM et IFER.

Outre ces fiches sont également joints à cette note les documents suivants :

- des tableaux de présentation synthétique du nouveau dispositif (champ d'application, nouvelles charges et allègements, accompagnement spécifique et global) par imposition ;
- les 2 lignes de temps détaillant les obligations déclaratives et de paiement pour 2010 et 2011, mises en ligne sur ULYSSE ;
- un calendrier présentant l'ensemble des charges du SIE sur une année.

Pour le directeur général,
Le directeur, chargé de la fiscalité,

Signé : Jean Marc FENET

LA DÉLÉGATION INTERRÉGIONALE ENQUÊTE DANS LES SIE !

Les agents des SIE partout en France font remonter depuis des mois que la situation de ces services a dépassé le seuil d'alerte.

Exemple d'une réforme-fusion conduisant à un monstre de polyvalence fruit des multiples glissements et d'empilements de tâches, de réformes législatives complexes, les SIE subissent une pression extrême.

Les directions répondent par un silence autistique, une absence de soutien, en un mot comme en cent par l'abandon.

Le sujet ne serait donc que le fruit d'agents grognons !

Les syndicats ont interpellé la DG, et une enquête est diligentée dans plusieurs départements .

Il y aurait donc un sujet ! C'est clairement ce que les premiers éléments de cette enquête font apparaître.

Deux premiers commentaires :

- les directions ont manifestement du mal à prendre en compte la réalité des conditions de travail.
- Les enquêteurs ne s'adressent qu'aux chefs de service et à la direction, il manque simplement le point de vue des agents !

A suivre.....